



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 109032

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes de la fédération nationale des infirmiers (FNI) du Pas-de-Calais en raison de la flambée des prix des carburants. Alors que les prix des carburants atteignent des sommets, la FNI demande l'ouverture immédiate de négociations conventionnelles et une juste revalorisation des frais de déplacement des infirmières libérales de proximité. En effet, les frais réels de déplacement constituent le premier poste de dépenses des infirmières dont l'essentiel de l'activité est centré sur le domicile, dans un contexte de réduction du temps d'hospitalisation. Or les indemnités de déplacement fixées par la convention nationale demeurent les plus faibles, comparées aux autres professions de santé. L'effet de « rattrapage » des dernières revalorisations négociées en 2007 est neutralisé par la situation actuelle. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions de son ministère afin de répondre aux attentes de la FNI.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109032

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5346

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)